

Principes clés d'un code de qualité - Proposition de principes clés pour un code de qualité

Source : https://ec.europa.eu/assets/eac/education/experts-groups/2011-2013/ecec/ecec-quality-framework_fr.pdf

3.1. Mesurer la qualité des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance

La qualité d'une structure d'éducation et d'accueil de la petite enfance est un concept complexe : les mesures visant à atteindre, améliorer et développer la qualité sont interdépendantes et ne devraient pas être prises isolément.

Chaque structure peut être prise individuellement, ou dans le cadre d'une approche équilibrée de l'amélioration de la qualité de la prestation, en se basant sur les aspects suivants :

1. Qualité structurelle¹ : inclut souvent des règles associées à l'accréditation et à l'agrément de chaque lieu d'éducation et d'accueil ; des exigences sur le nombre de membres du personnel ayant reçu une formation professionnelle ; la conception du programme ; les règlements associés au financement de la prestation ; le rapport personnel/enfants ; les arrangements visant à s'assurer que tous les enfants sont traités équitablement et conformément à leurs besoins individuels, et les exigences matérielles de santé et de sécurité pour la prestation.
2. Qualité du processus (étudie la pratique au sein de la structure d'éducation et d'accueil²) : inclut le rôle du jeu dans le programme ; les relations entre les prestataires et les familles des enfants ; les relations et les interactions entre le personnel et les enfants, et entre les enfants eux-mêmes ; la vision intégrée de l'accueil et de l'éducation ; l'implication des parents dans le travail de la structure et la pratique pédagogique quotidienne du staff.
3. Qualité du résultat : étudie les avantages pour les enfants, les familles, les communautés et la société. Les bénéfices qui se rapportent aux résultats incluent des mesures de leur développement émotionnel, moral, mental et physique ; leurs compétences sociales et leur préparation à l'apprentissage ultérieur et à la vie adulte ; la santé des enfants et leur aptitude à commencer leur scolarisation.

Nous avons convenu que les enfants sont des apprenants doués, aventureux et actifs, qui bénéficient d'une combinaison d'apprentissage, d'accueil et de jeu. Les enfants sont perçus comme des participants actifs de leur propre apprentissage, au cœur du processus d'éducation et d'accueil. Les enfants n'ont pas seulement un rôle de réception passive d'éducation, ils participent activement au cadre de leur propre apprentissage. Chaque enfant est unique et présente des besoins différents en termes émotionnels, physiques, sociaux et cognitifs qui doivent être reconnus.

- ⇒ Chaque enfant est unique et a des compétences, et en tant qu'acteur de son propre apprentissage, son potentiel doit être encouragé et soutenu. Les enfants sont des citoyens de l'Europe. À ce titre, ils ont leurs propres droits.
- ⇒ Les parents sont des partenaires et leur participation est essentielle. La famille est la première sphère dans laquelle les enfants grandissent et se développent, et les parents (et tuteurs) sont responsables du bien-être, de la santé et du développement de chaque enfant. Les familles se caractérisent par une grande diversité sociale, socio-économique, culturelle et religieuse. Cette diversité devrait être respectée en

¹ La qualité structurelle est constituée par les « éléments caractéristiques qui forment l'ensemble des processus dont les enfants font l'expérience. » Ces éléments caractéristiques ne font pas seulement partie de la structure d'éducation et d'accueil, mais aussi de l'environnement, par ex. la communauté.

² La qualité du processus désigne ce que les enfants vivent dans leurs programmes, c'est-à-dire ce qui se passe sur place, au sein de la structure d'éducation et d'accueil.

tant qu'élément fondamental des sociétés européennes. La famille devrait s'impliquer pleinement dans tous les aspects d'éducation et d'accueil de leur enfant. Les services d'éducation et d'accueil devraient être conçus en partenariat avec les familles et fondés sur une confiance et un respect réciproques.

- ⇒ Soutenir les familles en développant des structures qui répondent aux besoins des parents et permettent un équilibre entre travail et vie familiale.

3. 2. Axes de la qualité

Des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance

1. Disponibles et financièrement accessibles à toutes les familles et leurs enfants
2. Qui encouragent la participation, renforcent l'inclusion sociale et favorisent la diversité : une approche collaborative de la promotion des avantages de l'accueil et de l'éducation, qui implique les organisations locales et les groupes communautaires ; des approches qui respectent et valorisent les croyances, les besoins et la culture des parents ; les rassurer quant au respect de leur culture et de leurs croyances, etc.

Personnel des structures d'éducation et d'accueil

1. Un personnel qualifié dont la formation initiale et continue lui permet de s'acquitter de ses fonctions : le développement professionnel exerce une grande influence sur la qualité de la pédagogie du personnel et sur les résultats à long terme pour les enfants. L'élaboration de programmes communs d'éducation et de formation pour tout le personnel aide à créer des objectifs communs et une même vision de la qualité.
2. Des conditions de travail encourageantes, incluant une direction professionnelle qui crée des opportunités d'observation, de réflexion, de planification, de travail en équipe et de coopération avec les parents.

Programme

1. Un programme reposant sur des objectifs, des valeurs et des approches pédagogiques permettant aux enfants de réaliser leur potentiel dans le cadre d'une approche globale : le programme devrait inclure des valeurs, des approches et des objectifs communs, qui reflètent les attentes de la société concernant le rôle et les responsabilités des structures d'éducation et d'accueil. Tous les enfants sont des apprenants actifs et doués, et le programme tient compte de leurs compétences variées. Son application dans un contexte d'ouverture tient compte des intérêts et besoins des enfants. Un mélange équilibré d'éducation et d'accueil peut favoriser le bien-être des enfants, leur image de soi positive, leur développement physique et leurs développements social et cognitif. Les expériences des enfants et leur participation active sont valorisées, et l'importance de l'apprentissage par le jeu est comprise et encouragée.
2. Un programme qui requiert la collaboration des membres du personnel avec les enfants, les collègues et les parents, et une réflexion sur l'exercice de leur métier : le programme est un outil important pour stimuler la compréhension et la confiance mutuelle afin d'encourager le développement et l'apprentissage des enfants. Chaque membre du personnel doit être capable d'analyser ses propres pratiques, d'identifier les points efficaces et, en partenariat avec les collègues, déterminer de nouvelles approches basées sur les faits. Le personnel tient compte des besoins des enfants, de leurs parents et de l'équipe. Le programme peut améliorer cette approche en promouvant l'apprentissage des enfants grâce à l'expérimentation et l'innovation, et en incitant à la coopération avec les parents.

Suivi et contrôle

1. Le suivi et le contrôle permettent de générer des informations aux niveaux local, régional et/ou national, pour l'amélioration continue de la qualité des politiques et des pratiques : soutenir l'échange ouvert, la planification cohérente, l'examen, l'évaluation et le développement de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance.
2. Suivi et contrôle dans le meilleur intérêt de l'enfant : toutes les parties prenantes, y compris le staff, devraient être impliquées et encouragées à s'exprimer pendant la mise en place du processus de suivi et contrôle. Le contrôle peut porter sur la qualité des structures, des processus ou des résultats à long terme.

Il est plus facile de concrétiser ces axes si les arrangements de gouvernance suivants sont mis en place

1. Les parties prenantes des structures ont une vision claire et commune de leur rôle et de leurs responsabilités. Elles savent qu'elles sont censées collaborer avec les organisations partenaires : le gouvernement, les parties prenantes et les partenaires sociaux doivent travailler ensemble.
2. La législation, la réglementation et/ou le financement soutiennent le progrès vers un droit légal universel à une éducation et un accueil de la petite enfance recevant des subventions ou des fonds publics. Les progressions sont régulièrement signalées à toutes les parties prenantes : Les arrangements structurels ou législatifs soutiennent l'accès à l'éducation et à des structures abordables.

Un critère de référence européen

Ce critère de référence qualitatif serait qu'« à l'horizon 2020, au moins 90 % de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants soient de bonne qualité ou meilleure, d'après les critères nationaux ou régionaux ».